

HERBICIDE INFINITY

PMRA APPROVED – MM
Sub. No. 2010-6227
29-MARCH-2011

Please note that highlighted text has been updated by the PMRA on your behalf. Please update your labels accordingly.



GROUPE 6 & 27 HERBICIDE

COMMERCIAL

Concentré Émulsifiable

AVERTISSEMENT



POISON

RINCER



TROIS FOIS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 28738
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARANTIE :

Pyrasulfotole 37,5 g/L
Bromoxynil (présent sous forme d'esters d'octanoate
et d'heptanoate mélangés) 210 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,
Calgary, AB T2C 3G3

CONTENU NET :

1 L - Vrac

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER
LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en cuve, lire et suivre tous les modes d'emploi, y compris les sections portant sur les doses, les restrictions et les mises en garde relatives au broyage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Entre les deux étiquettes de produit, prendre les mesures de précaution les plus rigoureuses en matière de mélange, de chargement et d'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Vêtements et équipement protecteurs :

Pour réduire l'exposition, prendre les précautions suivantes :

- Durant l'application, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial lors des opérations de mélange et de chargement, et aussi un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement.
- NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.
- Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants pour les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des réglages du pulvérisateur et des buses. NE PAS PORTER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

Délai de sécurité :

Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées dans les 24 heures suivant l'application.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient des distillats de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section **MODE D'EMPLOI**.

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. Ne pas appliquer ni vider ou rincer l'équipement de pulvérisation sur des arbres ou d'autres plantes désirables, ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou aux endroits où le produit chimique peut être lessivé ou s'infiltrer jusqu'à leurs racines.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient un distillat de **pétrole qui** est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant les épandages. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

ENTREPOSAGE:

Entreposer dans le contenant d'origine.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.

Ne pas entreposer à des températures inférieures à -20° C.

Si le produit reste entreposé pendant au moins un an, bien agiter ou mélanger avant l'emploi.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

110310